



Conseil de Développement
de la Communauté d'Agglomération
Sarreguemines Confluences



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2023

Conseil de Développement
de la Communauté d'Agglomération
Sarreguemines Confluences



SOMMAIRE

INTRODUCTION

Le Mot de la Présidente

I- Présentation du Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences

- 1- Contexte règlementaire et historique
- 2- Composition du Conseil de Développement
- 3- Organisation et modalités de fonctionnement

II- Retour sur les saisines et auto-saisines du Conseil de Développement au cours de l'année 2023

III- Propositions de projets du Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences



INTRODUCTION LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences est un espace de dialogue entre la société civile, les élus de l'intercommunalité et les citoyens. Il a pour missions d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales, mais aussi de proposer la concrétisation de projets porteurs pour le territoire. Il fonctionne avec la composition actuelle depuis trois ans et se réunit régulièrement, rassemblant ainsi chaque mois une vingtaine de personnes, toutes issues de la société civile et cooptées par les élus pour leurs expertises dans des champs très variés. Avec le temps, le conseil de développement est aussi devenu un groupe d'amis, à la fois respectueux des avis de chacun et enthousiastes à œuvrer ensemble. La richesse des échanges qui se tiennent en son sein est sans doute la résultante de cette ambiance à la fois joyeuse et studieuse.

L'année 2023 a été marquée par le lancement du festival communautaire du patrimoine naturel dont le succès a été si fort qu'une seconde édition a été programmée en 2024. Le concours « Faites-nous rêver d'allemand ! » à destination des publics scolaires a également été organisé. Plus de 120 adolescents du territoire se sont ainsi attachés à créer une production de valorisation et de diffusion de la langue allemande dans un contexte transfrontalier. Les jeunes du territoire (écoles primaires, collèges et IME) n'ont pas manqué d'inspiration ! Bravo à eux !

L'année 2023 a été aussi rythmée par de nombreux débats conduits dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur des questions vives telles que l'énergie, l'habitat, la mobilité, la biodiversité, etc. Elle s'est achevée par l'élaboration de la programmation 2024 autour de thématiques phares qui n'avaient pas encore été développées comme la santé et la démocratie participative.

Je remercie vivement la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, son Président et ses services, pour leur écoute, leur confiance et leur soutien. Pour le reste, nul doute que les membres du Conseil de développement sauront conserver leur inventivité et leur passion du territoire.

Florence Soriano-Gafiuk
Présidente du conseil de développement

I- PRÉSENTATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SARREGUEMINES CONFLUENCES

1. Contexte réglementaire et historique



L'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités territoriales rend obligatoire la mise en place d'un Conseil de développement pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences concentrant 65 000 habitants en 2017, est soumise à cette obligation.

Depuis 2002, le Syndicat Mixte de l'arrondissement de Sarreguemines Bitche (SMAS) soutenait l'animation du Conseil de développement commun à la Communauté de Communes du Pays de Bitche et à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences. Suite aux évolutions législatives, le format du Conseil de développement a été revu en 2017 : d'une centaine de membres comptant des élus intercommunaux, il est passé à une trentaine de membres sans élu.

Par un courrier en date du 18 décembre 2020, la Communauté de Communes du Pays de Bitche a fait part de son souhait de mettre fin à la convention de mutualisation d'un Conseil de développement commun à l'échelle du Pays de Sarreguemines-Bitche.

Il convenait donc reconstituer cette instance, à l'image de l'agglomération sarregueminoise. Ainsi, les élus de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences se sont prononcés en faveur de la création du « Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences » le 18 février 2021.



2. Composition du Conseil de Développement

Les membres de ce Conseil représentent des domaines distincts :

- Economie
- Social
- Culture et monde associatif
- Education et formation
- Sciences et environnement

L'installation des membres du Conseil de Développement a eu lieu le mercredi 2 juin 2021. Florence SORIANO-GAFIUK, Directrice de l'INSPE de Sarreguemines a été élue Présidente du Conseil de Développement pour une durée de 3 ans.

Il n'y a pas eu de modification des membres du Conseil de Développement au cours de l'année 2023.

Conseils de développement : des espaces de réflexion, de dialogue et d'échanges de **proximité** ouverts



3. Organisation et modalités de fonctionnement

A son installation, les membres du Conseil de Développement se sont accordés sur une charte de fonctionnement, que vous trouverez annexée à ce rapport. La méthode de travail lors d'une saisine de la collectivité a également fait l'objet de discussions.

Le Conseil de Développement, une fois sollicité par les élus sur une certaine problématique, pourra développer une première réflexion, qu'il transmettra aux élus et aux services concernés. Les élus pourront par la suite et à la lumière des éléments transmis, développer leur stratégie et aboutir à la rédaction dudit projet. Le Conseil de Développement émettra par la suite un avis consultatif sur la stratégie retenue.

Ce mode de travail permet aux membres du Conseil de Développement d'être force de proposition en amont et de ne pas émettre un avis une fois que l'ensemble des réflexions ont déjà été menées.

II- RETOUR SUR LES SAISINES ET AUTO-SAISINES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ANNÉE 2023



► **16 janvier 2023** : présentation de la démarche d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et premiers échanges

► **8 février 2023** : participation à un atelier « Fresque du climat » afin de se familiariser avec les enjeux du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

► **13 mars 2023** : point d'étape sur les projets de concours franco-allemand et sur l'organisation du festival communautaire du patrimoine naturel

► **10 avril 2023** : travail sur la saisine autour du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences

► **15 mai 2023** : finalisation des documents relatifs au concours « Faites-nous rêver d'Allemand » et échanges sur le PCAET (Habitat, agriculture et alimentation)

► **17 juin 2023** : matinée culturelle avec la visite de la Ligne Maginot Aquatique

► **11 septembre 2023** : point sur les projets en cours et priorisation des projets à mettre en œuvre

► **9 octobre 2023** : travail autour des semaines d'information sur la santé mentale (SISM) et des projets qui pourrait être mis en œuvre

► **18 décembre 2023** : échange autour de la démocratie participative

En moyenne, une vingtaine de membres sur 31 sont présents aux réunions organisées, notamment en raison de la fréquence des réunions mensuelles qui a fait l'objet d'une programmation sur un an. Ces réunions donnent lieu à des échanges riches, où la parole est bien répartie entre l'ensemble des membres. Ceux-ci sont productifs, investis et volontaires.



III- PROJETS EN COURS PORTÉS PAR LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

A l'issue de la présentation du rapport d'activités 2021, l'ensemble des projets proposés par le Conseil de Développement a été présenté aux élus de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences. Les projets retenus ont été dès lors planifiés sur plusieurs années afin de permettre leur réalisation.



Projets réalisés en 2023

► Organisation du festival de patrimoine naturel du 22 mai 2023 au 26 mai 2023

► Organisation du concours franco-allemand « Faites-moi rêver d'allemand » à partir de la rentrée de septembre 2023.

Projets en cours pour l'année 2024

► Organisation de la seconde édition du festival de patrimoine naturel du 21 au 26 mai 2024

► Organisation d'un événement autour de la santé mentale des aidants, plus particulièrement des jeunes aidants, le 1er octobre 2024.



